

L'INTERVIEW

« La filière avicole a généré un chiffre d'affaires de 29,6 MMDH »

Le secteur avicole au Maroc est en pleine croissance depuis 30 ans, notamment en ce qui concerne la mise à niveau de la filière. **Youssef Alaoui**, président de la Fédération interprofessionnelle du secteur avicole annonce les dernières statistiques de la filière.

En 2012, la production de la viande de volailles a atteint 510 000 tonnes, 440 000 tonnes pour la viande de poulet de chair et 70 000 tonnes pour la viande de dinde. La production des œufs de consommation atteint les 4,30 milliards d'unités en 2012. Quant à la production de poussins de type chair, 350 millions d'unités sont sortis.

Le chiffre d'affaires en 2012 s'est élevé à 29,6 milliards de dirhams, assurant ainsi 115 000 emplois directs et 255 000 emplois indirects.

Est-ce que les besoins en consommation du poulet de chair et des œufs sont couverts à l'échelle nationale?

Le secteur avicole marocain couvre actuellement 100% des besoins en viande de volailles, ce qui représente 55% de la consommation totale toutes viandes confondues, et 100% des besoins en œufs de consommation.

Le secteur dispose d'un fort potentiel à l'export. La campagne 2012 a connu l'exportation de 6,7 millions d'œufs à couver, 1,9 million de poussins d'un jour et 25 000 tonnes d'aliments composés.

En 2012, la FISA s'est affiliée à l'ASMEX dans l'objectif de promouvoir l'exportation des produits avicoles sur l'Afrique. En parallèle, la FISA devrait soumettre un programme d'actions au ministère de l'Industrie, du commerce et des nouvelles technologies et à Maroc Export. Ce programme d'actions concernera la prospection des marchés internationaux. A la 15^{ème} édition du salon Dawajine, la FISA a reçu deux importantes délégations en provenance de l'Algérie et de la Burkina Fasso. Les discussions ont porté sur l'opportunité de partager le progrès technique réalisé au Maroc en matière de production avicole avec les pays amis et frères.

Quel est l'investissement pour développer le secteur avicole?

Si l'on se réfère au deuxième Contrat-Programme relatif à la période 2011-2020, l'interprofession s'engage à réaliser des investissements pour le développement du secteur avicole pour une enveloppe de 3,762 milliards de dirhams. Etant donné que les objectifs assignés au premier Contrat-Programme 2008 -2013 ont été atteints en 2011, la FISA et le gouvernement ont décidé de signer le deuxième Contrat-Programme pour la période 2011-2020 avec des objectifs beaucoup plus ambitieux, notamment pour le développement des activités de l'aval.

Les facteurs climatiques représentent une contrainte majeure pour le secteur. Quelles sont les actions menées par la FISA pour pallier cette situation ?

La FISA étudie avec certaines compagnies d'assurance l'opportunité de mettre en place une assurance couvrant les risques climatiques. Par ailleurs, le Contrat-Programme 2011-2020 a permis aux aviculteurs, à travers le soutien financier du ministère de l'Agriculture et de la pêche maritime, l'équipement de leurs unités d'élevage en matériel et biens d'équipement avicoles (systèmes d'alimentation automatique,



systèmes d'abreuvement automatique, systèmes d'isolation, systèmes de refroidissement...etc). Ces équipements ont permis aux professionnels de se prémunir des aléas climatiques tout en améliorant la productivité dans leurs élevages.

Il y a lieu de souligner que le salon Dawajine a toujours été l'occasion propice pour les éleveurs et les équipementiers d'échanger sur les nouveautés techniques et scientifiques réalisées en matière d'équipements climatiques pour faire face aux vagues de chergui en été et à celle de froid en hiver. Ces équipements ont un impact direct sur la productivité. Le nombre de contrats ayant eu lieu en marge de ce salon est important.

Est-ce qu'il y a un modèle d'agrégation réalisé par la FISA ?

L'agrégation, dans le secteur avicole, correspond à la chaîne de production: une même entreprise fournit l'aliment composé et le poussin à l'éleveur. Ce dernier s'engage à son tour à livrer la volaille, le poulet ou la dinde, à l'abattoir du même groupe moyennant un prix de vente préalablement défini. Ce modèle de production est illustré au Maroc par deux modèles d'agrégation. Les autres groupes sont en intégration partielle. La réussite de ces modèles de production requiert un accompagnement juridique et fiscal adaptés. ♦